

objet :  
Dragage du port de La Côtinière  
Vos références  
Votre mél du 15/03/04  
Nos références :  
JP/CA/JT/55.04  
La Tremblade, le 15 mars 2004

**DDE 17 SM/CQEL**  
**17009 La Rochelle Cédex**

**Affaire suivie par Christian Auger**

Monsieur,

En réponse à votre demande concernant le dragage du port de La Côtinière durant l'année 2004, je vous transmets l'avis de l'Ifremer sur ces travaux.

L'Ifremer n'a pas de remarque particulière à formuler de nature à retarder la mise en route du dragage du port.

Il nous apparaît seulement très gênant que les résultats des analyses microbiologiques fournis par le dossier de déclaration daté de novembre 2003 correspondent à des prélèvements effectués en 2001, soit trois ans avant les travaux, sachant que les teneurs des sédiments en micro-organismes peuvent rapidement évoluer, il serait bon pour de futurs chantiers que ces analyses microbiologiques des sédiments soient réalisées quelques mois avant le début d'un chantier. Sinon, il est très difficile ou se prononcer, juste avant le démarrage du chantier, sur l'état microbiologique réel des sédiments à enlever.

Veillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

**Jean Prou**  
**Chef du Laboratoire**  
**Environnement Ressources des**  
**Pertuis Charentais**

**Copies :**  
✓ Chrono  
✓ Avis